

# Chemillé-en-Anjou DICRIM

## DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



2021 - 1<sup>ère</sup> édition - DOCUMENT À CONSERVER

Chanzeaux • La Chapelle-Rousselain • Chemillé • Cossé-d'Anjou • La Jumellière • Melay • Neuvy-en-Mauges  
Saint-Georges-des-Gardes • Saint-Lézin • Sainte-Christine • La Salle-de-Vihiers • La Tourlandry • Valanjou

Chemillé-en-Anjou



# ÉDITO DU MAIRE



## ENSEMBLE, SOYONS ACTEURS DE NOTRE PROTECTION !

**L**a pandémie mondiale que nous vivons depuis 2020, contribue à renforcer notre conscience de la nécessité d'anticiper les risques majeurs que nous pouvons encourir, afin de nous en protéger au mieux.

Il est vrai que Chemillé-en-Anjou est un territoire relativement épargné, notamment vis-à-vis des risques climatiques. Pour autant, personne n'est à l'abri. Qu'ils soient naturels ou encore technologiques, la prévention de ces risques majeurs est indispensable pour notre protection individuelle et collective.

Dans cette perspective, la collectivité a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document recense, décrit et planifie l'organisation et la mise en œuvre des actions nécessaires pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques possibles.

J'ai missionné Jean-Claude Coroyer, adjoint à la sécurité publique, pour la réalisation du PCS de notre territoire, avec le soutien des services municipaux. Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), que vous tenez entre vos mains, découle de ce PCS. C'est un outil de prévention qui, à mon sens, est la meilleure façon d'appréhender les risques majeurs de manière efficace.

Plus qu'un état des lieux, le DICRIM vous informe de manière pragmatique. Il décline les mesures préventives et de sauvegarde afin que vous puissiez acquérir des réflexes qui sauvent. Aussi, je vous invite à le lire très attentivement et à le conserver précieusement.

Informé et sensibilisé aux risques majeurs encourus sur le territoire, chacun de nous est à même de se préparer de façon responsable et citoyenne. Ensemble, soyons acteurs de notre protection !

 Hervé MARTIN,  
Maire de Chemillé-en-Anjou

## C'EST QUOI UN DICRIM ?



Le DICRIM a pour but d'informer les habitants de la commune sur les risques naturels et technologiques auxquels ils sont soumis. Il comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles, l'exposé des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune, et les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas d'évènement majeur.



Il appartient au Maire de prévenir chaque habitant de sa commune, en le diffusant sur son territoire. Également consultable en mairie et sur le site internet de la Ville, il permet à chacun de mieux intégrer ce qu'est le risque majeur dans la vie courante et de mieux se protéger afin d'acquérir des bons comportements individuels et collectifs.



Au fil du temps, les risques évoluant, le DICRIM pourra faire l'objet de mises à jour.

# LE SOMMAIRE



## Les risques et consignes de sécurité ..... ||| 4 à 17

- Risque **inondation** ..... 4
- Risque **retrait-gonflement des argiles** ..... 5
- Risque **effondrement de cavités** ..... 6
- Risque **séisme** ..... 7
- Risque **tempête** ..... 8
- Risque **neige et verglas** ..... 9
- Risque **grand froid** ..... 10
- Risque **canicule** ..... 11
- Risque **feu de forêt** ..... 12
- Risque **radon** ..... 13
- Risque **Transport Matières Dangeureuses (TDM)** ..... 14
- Risque **terrorisme** ..... 15
- Risque **épidémie** ..... 16
- Risque **pollution des sols** ..... 17



## Infos utiles ..... ||| 18

- Bon à savoir
- Glossaire



## Situations d'urgence ..... ||| 19

- Constituez votre kit de secours
- Les numéros indispensables

# RISQUE INONDATION



Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Elle peut avoir des conséquences sur les personnes (risque de noyade, isolement sur des îlots coupés de tout accès...), sur les biens mobiliers, immobiliers, le patrimoine, et avoir des dommages indirects (réseaux...).



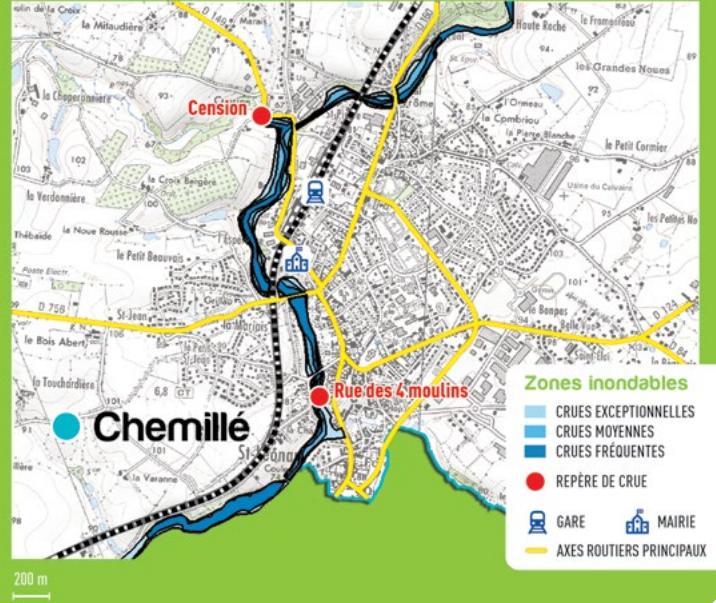
## LOCALISATION

L'Hyrôme est un cours d'eau de Chemillé-en-Anjou dont la cinétique peut être rapide si des pluies répétées et prolongées affectent tout ou partie du bassin versant du cours d'eau.

Chemillé-en-Anjou est également exposée aux inondations liées aux pluies intenses. Des repères de crue, témoins d'une inondation majeure, indiquent le niveau maximal atteint à une date donnée.

### Risque inondation

Chemillé-en-Anjou



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- Entretenez et déblayez les lits des cours d'eau.
- Informez-vous sur les risques et les gestes à appliquer :
  - ▶ Prévoyez le matériel nécessaire pour boucher les ouvertures basses.
  - ▶ Placez hors d'eau les objets, documents, appareils, meubles...
  - ▶ Amarrez vos cuves si vous en possédez.
  - ▶ Coupez gaz, électricité, eau et chauffage.
  - ▶ Fermez vos portes et fenêtres.
  - ▶ Faites une réserve d'eau potable.
- Anticipez une probable évacuation.



Chemillé, quartier Saint-Pierre  
5 mars 2020

### PENDANT

- Évitez les zones inondées à pied comme en voiture.
- Téléphonez uniquement en cas d'urgence afin de garder les lignes libres pour les secours.
- Informez-vous sur la montée des eaux en mairie ou sur les radios RCF Anjou 89.3, Alouette 92.8.

- Ne consommez pas d'eau du robinet ou du puits sans un avis préalable des services compétents.
- Évacuez si vous risquez l'isolement ou si vous en avez reçu la consigne.

### APRÈS

- Aérez et désinfectez les pièces.
- Avant de rétablir votre électricité, assurez-vous que votre installation est sèche.

- Chauffez dès que les conditions de sécurité vous le permettent.
- Informez les autorités des dégâts potentiels.

# RISQUE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Le retrait-gonflement des argiles est un mouvement de terrain qui entraîne une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'humain. Les variations de la quantité d'eau dans certains sols argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche).



Cet aléa ne présente pas de risque majeur pour la population (uniquement des dommages sur les bâtiments). Il est cependant le deuxième risque naturel le plus coûteux en France. Il s'agit de sensibiliser les particuliers acquéreurs et les constructeurs à ce risque.



## LOCALISATION

La commune de Chemillé-en-Anjou est concernée par des niveaux d'aléa faible à fort (voir cartographie jointe).

Sur le territoire, plusieurs arrêtés portant reconnaissance de catastrophe naturelle ont été pris. Ils sont relatifs aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.



## MESURES DE PRÉVENTION

- Le vendeur d'un terrain constructible a l'obligation de faire réaliser un diagnostic du sol.
- Au moment de la construction de la maison, vous devez faire réaliser une étude géotechnique à destination du constructeur.
- Pour votre construction, référez-vous aux recommandations du guide édité par le ministère de la Transition écologique et solidaire : [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)
- Déetectez les signes précurseurs (fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés) et informez les autorités en cas d'éléments avérés.



## EN CAS DE SINISTRE

- Les bâtiments sinistrés doivent être consolidés en sousœuvre, par un renforcement des fondations existantes, notamment par la pose de micropieux. Ces derniers doivent reposer sur des couches du sous-sol non soumises au phénomène de retrait-gonflement.
- Les habitats peuvent toutefois faire l'objet d'une surveillance grâce à des témoins posés dans les fissures. Ce dispositif permet de suivre l'évolution de la dégradation.

# RISQUE EFFONDREMENT DE CAVITÉS

Les effondrements de cavités sont des mouvements de terrain rapides, qui se propagent de manière brutale et soudaine.



L'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de gypse) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité. Cette chute peut provoquer une dépression généralement visible en surface, et le plus souvent, elle prend la forme d'un trou circulaire.



## LOCALISATION

### Chemillé :

6 cavités ont été répertoriées.



### Neuvy-en-Mauges :

5 cavités ont été répertoriées, mais seulement 3 d'entre elles présentent un risque car elles sont situées près d'habitations.



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### Face à un effondrement de cavité :

- Fuyez perpendiculairement au sens de l'éboulement.
- Éloignez-vous du point d'effondrement et des zones menaçantes.
- Restez dans un périmètre au moins deux fois plus étendu que la zone d'effondrement.
- Alertez les autorités de tout signe inquiétant d'instabilité.
- N'entrez plus dans un bâtiment endommagé.

# RISQUE SÉISME



Un séisme, appelé communément tremblement de terre, est une secousse du sol due aux mouvements des plaques tectoniques.

Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer des dégâts importants et mettre en danger des vies.



## LOCALISATION

L'ensemble de la commune de Chemillé-en-Anjou est concerné par une sismicité modérée. Le 21 juin 2019, Melay a été l'épicentre d'un séisme de magnitude 5,2 sur l'échelle de Richter. Aucun dommage n'a été constaté. Par comparaison, le séisme le plus intense jamais mesuré s'est élevé à une magnitude de 9,5.



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- Pensez votre projet d'habitat en tenant compte des règles parasismiques.
- Localisez les points de coupure de gaz, eau et électricité.
- Repérez un endroit où vous pourrez vous mettre à l'abri.
- Fixez les appareils et meubles lourds.

### PENDANT

#### À l'intérieur d'un bâtiment :

- Mettez-vous à l'abri près d'un angle de mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides.
- Éloignez-vous des fenêtres ou des vitrages.

#### En voiture :

- Arrêtez-vous si possible à distance de constructions et de fils électriques.
- Ne sortez pas de votre véhicule avant la fin de la secousse.

#### Dans la rue :

- Éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts...).
- Dirigez-vous vers un endroit isolé en prenant garde aux chutes d'objets.
- À défaut d'endroit isolé et protégé, abritez-vous sous un porche.
- Éloignez-vous des lignes électriques.

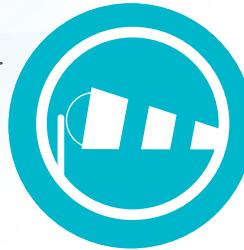
### APRÈS

- Restez vigilant. Après un séisme majeur, un nouveau tremblement de terre appelé réplique, est possible.
- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité.
- N'allumez pas de flamme, ne fumez pas.
- En cas d'odeur de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes, et prévenez les autorités.
- Évacuez le bâtiment.
- L'école s'occupe des enfants. N'allez pas les chercher.
- Écoutez les radios locales.

#### Si vous êtes bloqué sous les décombres :

- Manifestez-vous en faisant du bruit pour guider les secours.appelez ou tapez sur un objet qui pourrait résonner.
- Restez le plus calme possible.

# RISQUE TEMPÊTE



On parle de tempête, lorsque le seuil des vents atteint 89 km/h. Ces vents violents s'accompagnent de fortes précipitations et parfois d'orages. Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable pour l'homme, ses activités ou son environnement (chutes d'arbres en forêts, dégâts sur les habitats...).

Le bilan des deux tempêtes de 1999 en France est lourd : 92 morts, des dégâts qui se chiffrent en milliard d'euros, 6 % de la forêt française décimée... De tels événements se produiraient environ tous les cent ans. En 2003, une tempête a causé la mort d'un campeur à Gennes.



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- Renseignez-vous sur les prévisions météo  
▶ <http://vigilance.meteofrance.com>
- Rangez les objets susceptibles de s'envoler.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours.
- Fermez portes et volets.

### PENDANT

- Restez chez vous.
- Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets.
- Écoutez les radios locales.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol.
- Conformez-vous aux consignes des pouvoirs publics.
- L'école s'occupe des enfants. N'allez pas les chercher.
- Si vous êtes obligé de vous déplacer :
  - ▶ Soyez très prudent dans vos déplacements : observez les objets et les arbres aux alentours, adaptez votre vitesse...
  - ▶ En cas d'orage, ne quittez pas votre véhicule.
  - ▶ Signalez votre départ et votre destination à vos proches.
  - ▶ Si vous êtes dehors, évitez les forêts, ne vous mettez pas sous un arbre.

### APRÈS

- Informez-vous sur le niveau d'alerte et sur l'état des routes.
- Faites tomber au sol les branches qui menacent de s'abattre, si cela est possible.
- Évaluez les dangers : risques d'effondrement, infrastructures fragilisées.
- Informez les autorités des dégâts constatés.
- Avant d'utiliser l'eau du robinet pour des usages alimentaires, assurez-vous auprès des autorités locales qu'elle soit potable. Dans tous les cas, faites couler l'eau afin de nettoyer le réseau et évacuer l'eau qui a stagné.
- Vérifiez l'état des aliments congelés-réfrigérés et jetez-les en cas de doute.
- Apportez une première aide aux voisins. Pensez aux personnes fragiles ou isolées (personnes âgées, handicapées, nourrissons...).
- Mettez-vous à la disposition des secours.

# RISQUE NEIGE ET VERGLAS

Une hauteur de neige de quelques centimètres peut perturber gravement voire bloquer la circulation routière.

Elle peut fondre et reformer des plaques de verglas qui vont rendre le réseau routier impraticable et augmenter le risque d'accidents.



Les services communaux anticipent le risque en salant, la veille au soir, les routes principales et les accès aux bâtiments publics principaux (mairies, écoles, foyers logement, périscolaires, etc.) ainsi que les passages piétons et trottoirs aux abords de ces bâtiments.



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel : fermez les vannes qui peuvent l'être, purgez éventuellement les canalisations et couvrez les robinetteries ou tuyaux exposés au froid avec des tissus.
- Suivez les bulletins météo.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation.
- Munissez-vous d'équipements spéciaux sur votre véhicule (chaînes...).

### PENDANT

#### Vigilance orange

- Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Au préalable, renseignez-vous sur les conditions de circulation.
- Respectez les restrictions de circulation et de déviation. Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.

#### Vigilance rouge

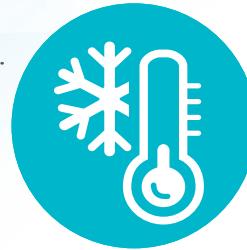
- Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement.
- Si vous devez absolument vous déplacer :
  - ▶ Signalez votre départ et la destination à des proches.
  - ▶ Munissez-vous d'équipements spéciaux et du matériel en cas d'immobilisation prolongée.
  - ▶ Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sauveteurs.

#### Dans les deux cas

- Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez jamais des chauffages d'appoint à combustion en continu.
- Dégagez les trottoirs devant chez vous.

# RISQUE GRAND FROID

Ce risque est constitué par un épisode de temps froid, caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières dans la région (écart supérieur à moins 10°C).



Le grand froid diminue souvent insidieusement les capacités de résistance de l'organisme. Les risques sanitaires sont accrus pour toutes les personnes fragiles : personnes âgées, personnes atteintes de maladies respiratoires ou cardiaques, convalescents, nourrissons... Les conséquences les plus graves sont l'hypothermie et les engelures.

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- Méfiez-vous du monoxyde de carbone : vérifiez votre installation de chauffage, ne bouchez pas les aérations et veillez à respecter les consignes d'utilisation des groupes électrogènes à l'extérieur du bâtiment.
- Prévoyez de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson.

### PENDANT

- Évitez de vous déplacer, à pieds comme en voiture.
- Limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur.
- Nourrissez-vous convenablement et ne consommez pas d'alcool .
- Maintenez la température de votre domicile à environ 19° C.
- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu.
- Soyez attentif avec les enfants et les personnes âgées qui n'expriment pas quand ils ont froid.

### SI VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT SORTIR

- Adaptez votre habillement.
- Si vous devez utiliser votre voiture : prenez une couverture, un téléphone et des médicaments au cas où votre véhicule serait bloqué par la neige.

- Évitez de sortir le soir lorsqu'il fait plus froid.
- Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue,appelez le 115.

### EN CAS D'HYPOTHERMIE OU D'ENGELURES

Les signes annonciateurs de l'hypothermie sont : température inférieure à 35°C, somnolence, fatigue, baisse de la force musculaire, frissons et grelottements, pertes d'équilibre, maladresse...

Ceux d'engelures sont : décoloration de la peau, apparition de taches blanchâtres, sensation de

douleur ou de brûlure puis d'engourdissement. Il peut exister un risque important voire mortel pour la santé. Prenez, si c'est possible, votre température. Prévenez rapidement un médecin ou appelez le centre 15 (SAMU).



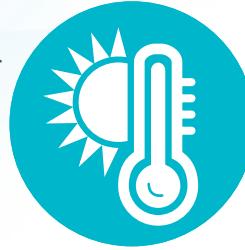
## MESURES DE PRÉVENTION

Vous avez plus de 65 ans, vous êtes isolé et avez plus de 60 ans, ou vous êtes en situation de handicap et résidez à votre domicile ? Dans l'une ou l'autre de ces situations :

- ▶ Inscrivez-vous sur le registre du Centre Communal d'Action Sociale en contactant le 02 41 30 29 90. La commune se chargera de prendre régulièrement de vos nouvelles en période de grand froid.

# RISQUE CANICULE

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour (34°C et plus) et la nuit (ne descend pas sous 20°C) pendant au moins trois jours consécutifs. La canicule de 2003 a fait 15 000 morts en France.



La chaleur fatigue toujours et elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur. Les personnes fragiles et les personnes les plus exposées à la chaleur sont particulièrement en danger.



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### JEUNES ET ADULTES

Pour éviter la déshydratation :

- Buvez beaucoup d'eau.
- Limitez les efforts physiques notamment intenses.
- Mettez-vous à l'ombre, évitez le soleil.
- Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur.
- Ne consommez aucun alcool.
- Au travail, soyez vigilant pour vous-même et vos collègues.
- Prenez des nouvelles de votre entourage.
- Si vous prenez des médicaments, demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien si besoin.

### PERSONNES ÂGÉES

Pour éviter le coup de chaleur :

- Humidifiez votre peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation.
- Sortez aux heures les plus fraîches dans la mesure du possible.
- Passez plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur.
- Mangez normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Hydratez-vous régulièrement en buvant environ 1,5 L d'eau par jour. Ne consommez aucun alcool.
- Donnez de vos nouvelles à votre entourage.
- Si vous prenez des médicaments, demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien si besoin.



## MESURES DE PRÉVENTION

- Pour obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage :
  - ▶ Contactez le 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe du lundi au samedi de 9h à 19h).
- Vous avez plus de 65 ans, vous êtes isolé et avez plus de 60 ans, ou vous êtes en situation de handicap et résidez à votre domicile ? Dans l'une ou l'autre de ces situations :
  - ▶ Inscrivez-vous sur le registre du Centre Communal d'Action Sociale en contactant le 02 41 30 29 90. La commune se chargera de prendre régulièrement de vos nouvelles en cas de période de canicule.

# RISQUE FEU DE FORêt



On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite.

Un feu de forêt peut être d'origine naturelle (dû à la foudre) ou humaine (de manière intentionnelle ou accidentelle). Il peut également être provoqué par des étincelles sur des lignes de transport d'énergie, la fermentation issue de stockage de végétaux, etc.



## LOCALISATION

Bien que les forêts soient rares à Chemillé-en-Anjou, il convient tout de même de prendre en compte ce risque.



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- Repérez les chemins d'évacuation, les abris.
- Prévoyez les moyens de lutte : points d'eau, matériel...
- Entretenez les chemins d'accès, notamment ceux nécessaires aux véhicules sapeurs pompiers.
- Débroussailler au minimum 50 mètres autour de votre habitation.
- Nettoyez les gouttières.
- Espacez et élaguez les arbres (feuillage à + de 3 mètres de l'habitation).
- Évitez de planter des arbres très inflammables tels que des cyprès, mimosa, thuya, pin.

### PENDANT

**Si vous êtes témoin d'un départ de feu :**

- Informez les pompiers avec calme et précision.
- Recherchez un abri en fuyant dos au feu.
- Respirez, si possible, à travers un linge humide.
- Restez dans votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes.

- Fermez et arrosez vos volets, portes, fenêtres.
- Occultez les aérations avec des linge humides.
- Enlevez les éléments combustibles : linge, mobilier PVC, tuyaux...
- Habillez-vous avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps (pas de tissus synthétiques).
- Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer des réseaux téléphoniques.

**Votre habitation reste votre meilleure protection :**

- Évacuez uniquement sur ordre des autorités.
- Fermez les bouteilles de gaz et éloignez celles qui sont à l'extérieur.

### APRÈS

- Sortez avec les équipements appropriés : gants en cuir, casquette, lunettes enveloppantes, foulard et chaussures montantes si possible en cuir.
- Éteignez les foyers résiduels.
- Inspectez votre habitation : recherche de braises sous les tuiles ou orifices d'aération.

# RISQUE RADON

Le radon est un gaz naturel radioactif issu de la désintégration de l'uranium contenu dans la croûte terrestre. Dépourvu d'odeur, de couleur et de goût, il se dilue à l'air libre mais peut s'accumuler dans les espaces clos, notamment dans les maisons.



Le radon, présent dans l'air, le sol et l'eau, est classé comme cancérogène pour le poumon depuis 1987.

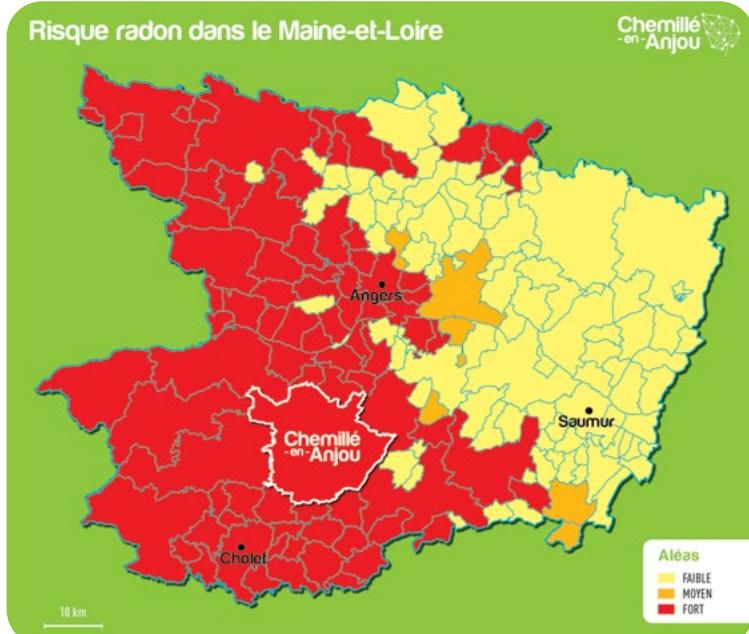
Le risque pour la santé résulte, pour l'essentiel, de sa présence dans l'air. 1 200 à 2 900 décès par an sont attribuables au radon.



## LOCALISATION

Les communes à potentiel radon de catégorie 3, telle que Chemillé-en-Anjou, sont celles qui présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées. Toutefois, ce potentiel radon ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation. Celles-ci dépendent de multiples autres facteurs : étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur...

Par conséquent, il est important d'évaluer plus précisément l'exposition à laquelle vous êtes soumis. Cette estimation nécessite de réaliser un dépistage de votre habitation. Une campagne de sensibilisation et de mesure, menée par Mauges Communauté, sera réalisée en 2022/2023, à destination de tous les habitants de Chemillé-en-Anjou. Vous serez informés de son lancement.



## MESURES DE PRÉVENTION

- Aérer 10 minutes par jour, été comme hiver. L'aération quotidienne des locaux permet de renouveler l'air intérieur, ventiler les bâtiments, les sous-sols et les vides sanitaires afin d'assurer un balayage d'air efficace et diluer la présence du radon.
- Améliorer l'étanchéité des murs et des planchers de votre habitation pour limiter l'entrée du radon.



## POUR ALLER PLUS LOIN...

### POUR UNE INFORMATION GÉNÉRALE

- Agence régionale de santé Pays de la Loire (ARS) : [www.ars.paysdelaloire.sante.fr](http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr)
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) : [www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)
- Autorité de sûreté nucléaire : [www ASN.fr](http://www ASN.fr)

### POUR VOUS PROUREZ DES KITS DE DÉTECTION DU RADON

- Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire : [www.irsn.fr](http://www.irsn.fr)

### POUR RÉALISER UN AUDIT DE VOTRE LOGEMENT

- Ouest Cerema : [www.ouest.cerema.fr](http://www.ouest.cerema.fr)

### POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES TRAVAUX D'ATTÉNUATION

- Centre scientifique et technique du bâtiment : [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)

# RISQUE TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES



Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières toxiques, explosives ou polluantes par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Les conséquences possibles d'un accident de TMD sont les suivantes :

- Une explosion peut avoir des effets ressentis jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres
- Un incendie qui peut provoquer une boule de feu de plusieurs dizaines de mètres de rayon s'il n'est pas maîtrisé
- Un dégagement de nuage毒ique



## LOCALISATION



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### DÈS LE SIGNAL D'ALERTE

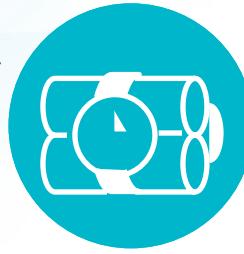
- Éloignez-vous des lieux du sinistre.
- Fuyez selon un axe perpendiculaire au vent pour « sortir » du nuage toxique.
- Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche.
- Bouchez les entrées d'air et arrêtez la ventilation.
- Éloignez-vous des ouvertures.
- Lavez-vous en cas d'irritation. Si possible, changez de vêtements.
- Ne fumez pas : aucune flamme, ni étincelle.
- Écoutez les radios locales.
- Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille : ils se sont eux aussi protégés.
- Laissez vos enfants à l'école. Ils sont pris en charge.
- Attendez les consignes des autorités.
- Sortez uniquement en fin d'alerte ou en cas d'ordre d'évacuation.

### APRÈS

- Aérez le local de confinement.

# RISQUE TERRORISME

Le terrorisme est l'emploi de la terreur (attentats, prises d'otages, etc) à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.



L'activité des groupes terroristes est en recrudescence et opère dans des communes de tailles très diverses. Depuis 2015, les attentats islamistes ont fait 264 morts en France, le dernier en date étant celui du commissariat de Rambouillet qui a fait un mort le 23 avril 2021.

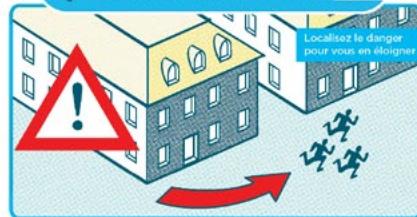


## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

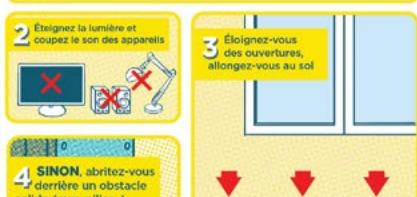
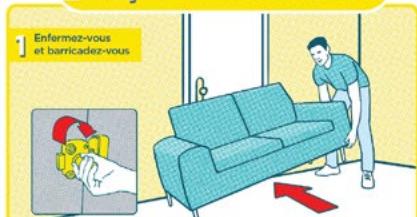
### RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

#### 1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible



#### 2/ SE CACHER



#### 3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



Dès que vous êtes en sécurité,appelez le 17 ou le 112



Ne courrez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque



Gardez les mains levées et ouvertes

### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, contactez les forces de l'ordre (17 ou 112).
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours.
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre.
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux.
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes [@Place\\_Beauveau](#) et [@gouvernementfr](#)
- Pour en savoir plus : [www.encasdattaque.gouv.fr](http://www.encasdattaque.gouv.fr)

# RISQUE ÉPIDÉMIE

Une épidémie est une augmentation inhabituelle et subite du nombre d'individus atteints d'une maladie transmissible.

Une pandémie est une épidémie susceptible de s'étendre rapidement à l'échelle planétaire en cas de contamination interhumaine avérée.



Outre son impact sanitaire, elle peut provoquer une désorganisation du système de santé (saturation) mais aussi des perturbations importantes de la vie sociale et économique (absentéisme au travail voire confinement).

Le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) déclarait la pandémie de la covid-19 (près de 4 600 000 morts au 14 septembre 2021).



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique.
- Utilisez un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser puis jetez-le dans une poubelle et lavez vous les mains.
- Couvrez-vous le nez et la bouche avec votre coude quand vous éternuez.
- Évitez les contacts avec les personnes malades.
- Soyez à l'écoute des médias et respectez les consignes émises par les pouvoirs publics car elles évoluent selon la situation.
- Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.
- Donnez et prenez des nouvelles régulières de votre entourage.



## SI VOUS ÊTES MALADE

- Ne vous déplacez pas directement à l'hôpital.
- En cas de symptômes spécifiques de la maladie,appelez votre médecin traitant ou le 15.
- Isolez-vous pour éviter de contaminer les autres.
- Limitez au maximum les visites et les contacts avec vos proches.
- Ne les embrassez pas, ne leur serrez pas la main.
- Portez un masque en leur présence et aérez votre domicile.



## POUR ALLER PLUS LOIN...

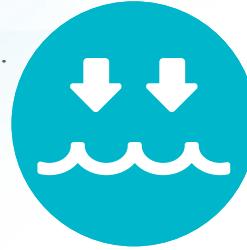
Pour une information sur l'épidémie, les mesures en vigueur et les consignes à appliquer, consultez les sites officiels :

- [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)
- [www.ameli.fr/assure/sante/themes/pandemie/pandemie-et-epidemie](http://www.ameli.fr/assure/sante/themes/pandemie/pandemie-et-epidemie)

# RISQUE POLLUTION DES SOLS

Plusieurs sources peuvent être à l'origine de la contamination des sols :

- naturelles : liées à la nature géologique des roches et leur évolution dans le temps
- humaines : associées notamment à des exploitations industrielles actuelles ou anciennes.



Les populations les plus exposées aux effets de la pollution des sols sont celles présentes sur les sites ou sols pollués ou à proximité. De nombreuses substances chimiques mesurées dans des sols pollués sont connues pour générer des effets multiples sur la santé.

## LES MESURES

L'article L.125-6 du code de l'environnement prévoit que l'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS). Ceux-ci comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage (exploitation agricole, habitation, commerce...), la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution.

La démarche SIS présente deux enjeux majeurs :

- informer le public de l'existence de la pollution sur ces sites.
- s'assurer de la compatibilité de l'état des sols avec les usages potentiels pour préserver la sécurité, la santé et l'environnement.



## LOCALISATION



## POUR ALLER PLUS LOIN

Sur un terrain où est répertorié un SIS, le maître d'ouvrage doit fournir, dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager, une attestation réalisée par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués ou équivalent. Elle garantie la réalisation d'une étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement.

- Site du Ministère chargé de l'environnement (MTES) - loi ALUR : [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)
- Thématique Sites et Sols pollués - Infoterre : [www.ssp-infoterre.brgm.fr/](http://www.ssp-infoterre.brgm.fr/)



## BON À SAVOIR



### Centre d'Accueil et de REgroupement

Le Théâtre Foirail, avenue du Général de Gaulle à Chemillé, est le Centre d'Accueil et de REgroupement, en cas d'évacuation des populations.



### À l'école

Les enfants sont en sécurité à l'école car chaque école est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), dont l'objectif est la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale, en cas de d'évènement majeur. Le PPMS est adapté à la situation précise de chaque école et de chaque établissement.



### Fréquences des radios locales

- Autoroute FM 107.7
- Alouette 92.8
- RCF Anjou 89.3

Les fréquences peuvent être différentes sur le territoire en raison de l'étendue géographique.



### Le Plan Communal de Sauvegarde et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le PCS planifie les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Le DICRIM décrit les risques possibles, leurs conséquences et les consignes de sécurité à appliquer.

Ces documents sont réalisés à l'échelle de la commune et sont disponibles sur le site internet de Chemillé-en-Anjou :

[www.chemille-en-anjou.fr](http://www.chemille-en-anjou.fr)



### Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs

Adressé au Maire par le Préfet, le DDRM 2020 détermine et définit l'ensemble des risques auxquels la commune est soumise. Le DICRIM et le PCS sont réalisés sur la base de ce document.



## GLOSSAIRE

- **CARE** : Centre d'Accueil et de REgroupement
- **DDRM** : Dossier Départemental des Risques Majeurs
- **DICRIM** : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
- **PCS** : Plan Communal de Sauvegarde
- **PPMS** : Plan Particulier de Mise en Sécurité
- **SAMU** : Service d'Aide Médicale d'Urgence
- **SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours
- **SIDPC** : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
- **SIS** : Secteur d'Information sur les Sols
- **TMD** : Transport de Matières Dangereuses

# SITUATIONS D'URGENCE



## CONSTITUEZ VOTRE KIT DE SECOURS



Trousse médicale  
de premiers soins



Médicaments



Papiers d'identité



Nourriture  
et eau potable



Vêtements



Chaussures



Téléphone portable  
avec batterie chargée



Bougies ou  
lampes de poche



Clés de maison  
et de voiture



Produits d'hygiène



Argent liquide  
et carte de crédit



Radio à piles



## LES NUMÉROS INDISPENSABLES

- SAMU : 15
- Pompiers : 18 ou 112
- Gendarmerie : 17
- Police municipale : 02 41 30 29 89 ou 06 64 47 93 97
- Préfecture Maine-et-Loire : 02 41 81 81 81
- Pour les personnes sourdes et malentendantes : 114
- Accueil sans abri : 115
- Médecins de garde : 15 ou 116 117
- Pharmacie de garde : 32 37 en journée - 17 la nuit
- Urgence assainissement : 09 77 401 115
- Urgence eau : 0 969 323 529
- Sécurité dépannage électricité : 09 726 750 49
- Sécurité dépannage gaz : 0 800 47 33 33



# Chemillé -en-Anjou



Hôtel de Ville  
5 rue de l'arzillé - Chemillé  
49120 CHEMILLÉ-EN-ANJOU  
02 41 30 42 42  
[accueil.mairie@chemille-en-anjou.fr](mailto:accueil.mairie@chemille-en-anjou.fr)  
[www.chemille-en-anjou.fr](http://www.chemille-en-anjou.fr)

